

Cahier des charges de l'appel à candidatures pour fournir la prestation de contrôle des équipements financés par les programmes Alvéole plus et Objectif Employeur Pro-Vélo

Table des matières

1	Contexte	2
1.1	Objet de la consultation	2
1.2	Objectifs et contenu du document	2
1.3	La Fédération française des Usagers de la Bicyclette	2
1.4	Présentation du programme Alvéole Plus	2
1.5	Présentation du programme Objectif Employeur Pro-Vélo (OEPV)	3
1.6	Les exigences d'un stationnement vélo qualitatif et sécurisé	3
2	Description de la prestation de contrôle attendue	4
2.1	Nombre de contrôles, types de site et couverture géographique	4
2.2	Procédure et délais de contrôle	6
2.3	Equipements et conditions nécessaires	8
3	Livrables attendus dans l'exécution de la prestation	8
4	Pièces à fournir par les candidats	8
5	Calendrier et durée du marché	9
6	Pilotage de la mission	9
7	Déontologie du prestataire	10
8	Critères de sélection	10
9	Groupements et sous-traitance	11
10	Annexes	12
10.1	Annexe 1 : grille et critères de contrôle (projet)	12
10.2	Annexe 2 : questions à poser aux usagers (projet)	18

1 Contexte

1.1 Objet de la consultation

La FUB porte des programmes financés par le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) dont bénéficient divers publics (entreprises, collectivités locales, copropriétés, bailleurs sociaux...). Compte tenu des montants et de l'origine des fonds, le contrôle du bon usage des primes versées est un enjeu fondamental. C'est pourquoi la FUB recherche un prestataire pour contrôler la réalité, la quantité et la qualité des places de stationnement vélo cofinancés par les programmes Alvéole Plus et Objectif Employeur Pro-Vélo (OEPV).

1.2 Objectifs et contenu du document

Le présent cahier des charges a pour objectif de fournir aux candidats soumissionnaires, les éléments nécessaires à la compréhension de la prestation demandée afin de produire l'offre la mieux adaptée aux besoins de FUB Services. Il n'a pas pour objectif de détailler l'exhaustivité des tâches et moyens associés au futur contrat de prestation. Leur définition relève de la proposition technique des candidats. En particulier, il appartient au candidat de proposer à FUB Services les méthodes et outils qui lui semblent les plus adaptés pour répondre aux objectifs de la prestation et d'expliquer clairement dans sa proposition leur mise en œuvre (voir chapitre 4).

1.3 La Fédération française des Usagers de la Bicyclette

Créée en 1980, la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB), est une association à but non lucratif. La FUB agit pour apporter des réponses concrètes aux préoccupations quotidiennes des personnes se déplaçant à vélo et promouvoir l'usage du vélo comme mode de déplacement, par la mise en réseau des associations locales, la concertation avec les pouvoirs publics et des campagnes de communication grand public. La FUB s'est illustrée ces dernières années par des actions fortes comme son lobbying lors des élections ou des travaux parlementaires, la production d'un baromètre des villes cyclables ou encore la mise en place de programmes d'information, de formation ou d'innovation financés par le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE). Pour opérer ces programmes, la FUB a créé une filiale « FUB Services », maître d'ouvrage du présent appel à candidatures.

1.4 Présentation du programme Alvéole Plus

Le programme Alvéole Plus vise à déployer 100 000 emplacements de stationnement sécurisés et abrités pour les vélos. Les bénéficiaires du programme sont :

- Les collectivités,
- Les bailleurs sociaux,
- Les copropriétés privées à usage principal d'habitation,
- Les pôles d'échanges multimodaux,
- Les établissements d'enseignement,
- Les espaces destinés aux livreurs à vélo.

Le programme s'articule autour des axes suivants :

- Aider financièrement les bénéficiaires à installer des stationnements sécurisés,

- Proposer un service de conseil (entièrement pris en charge par le programme et réalisé [par des conseillers référencés](#)) adapté aux bénéficiaires afin de les aider dans la définition et l'élaboration de leur projet de stationnement vélo,
- Proposer à certains bénéficiaires (bailleurs sociaux, établissements d'enseignement hors écoles primaires, espaces destinés aux livreurs à vélo), de disposer de formation à la mobilité à vélo permettant à leur public d'acquérir les bons réflexes pour circuler à vélo de façon sécurisée.

Ce programme est porté par la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB), opéré par sa filiale FUB Services, financé par le dispositif des certificats d'économie d'énergie (avec le concours de BOLLORE Energy, DISTRIDYN, SIPLEC, Total Energies Electricité et Gaz France) et soutenu par l'ADEME. Il prend la suite des programmes Alvéole et Alvéole 2. Pour en savoir plus sur le programme Alvéole plus, se reporter au site internet <https://alveoleplus.fr/>

1.5 Présentation du programme Objectif Employeur Pro-Vélo (OEPV)

Le programme Objectif Employeur Pro-Vélo (OEPV) vise à accompagner les employeurs (publics et privés) dans le développement d'une culture vélo au sein de leurs établissements : par le cofinancement d'équipements (stationnement, casiers, outils...) et de services « pro-vélo » (formations, entretien, conseil...) en s'appuyant sur un Cahier des Charges et un dispositif de labellisation « employeur pro-vélo » (par site). Cela constitue à la fois un moyen d'étendre l'usage du vélo dans le cadre des déplacements domicile-travail et professionnels (collaborateurs, clients, fournisseurs, visiteurs), de mutualiser des bonnes pratiques et de distinguer ceux qui font plus et mieux en la matière.

Ce programme est porté par la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB), opéré par sa filiale FUB Services, financé par le dispositif des certificats d'économie d'énergie (avec le concours de Eni Gas & Power France, SCA PETROLE ET DERIVES, Société des Pétroles SHELL, GazelEnergie Solutions, VARO ENERGY France) soutenu par l'ADEME, sous les hauts patronages de la Direction Générale de l'Énergie et du Climat et de la Coordination Interministérielle pour le Développement de l'Usage du Vélo. Pour en savoir plus sur le programme OEPV, se reporter au site internet www.employeurprovelo.fr

1.6 Les exigences d'un stationnement vélo qualitatif et sécurisé

Les programmes Alvéole Plus et OEPV visent à développer des installations de stationnements de vélo sécurisés et abrités, permettant d'attacher le vélo avec un antivol en U enserrant le cadre et la roue avant. Ils financent l'installation de stationnements vélo selon trois modèles :

- Abris préconstruits, autoportants, sécurisés et livrés en kit pour être installés en extérieur (ou consigne sécurisée),
- Supports d'attaches vélos libres, sécurisés sous un espace couvert dédié et en extérieur (ou abri ouvert),
- Supports d'attaches vélos dans un local existant qui est couvert et sécurisé.

La FUB a élaboré [un guide](#) présentant les critères d'un stationnement vélo sécurisé, de qualité et permanent, pour répondre à un usage quotidien et utilitaire du vélo. Seuls les équipements répondant aux critères obligatoires de ce guide sont éligibles au financement. Des recommandations (non obligatoires) y sont aussi formulées.

Les bénéficiaires de ces programmes doivent passer commande auprès de fournisseurs référencés qui s'engagent à respecter ces critères, avec du mobilier répondant aux critères du

guide. Une fois les équipements installés, les bénéficiaires transmettent au programme des photos et la facture afin de déclencher le versement de la prime.

Les équipements financés sont équipés d'un QR code permettant aux usagers de donner leur avis (pour le programme Alvéole Plus).

2 Description de la prestation de contrôle attendue

2.1 Nombre de contrôles, types de site et couverture géographique

La prestation est à réaliser sur l'ensemble du territoire hexagonal :

- 100 sites seront à contrôler avant fin 2024 (tranche ferme), plus 20 % maximum nécessitant une contre-visite après mise en conformité par le bénéficiaire, soit 120 visites au maximum
- 100 sites supplémentaires pourraient faire l'objet d'un contrôle en 2025 si la durée des programmes est prolongée par le ministère (tranche conditionnelle activable fin 2024), plus 20% maximum de contre-visites, soit 120 visites au maximum

Un site comporte plusieurs places de stationnement. Les sites seront composés de (liste non exhaustive) :

- immeubles d'habitation
- immeubles de bureaux
- sites industriels
- bâtiments publics
- établissement d'enseignement
- gares ou pôles multimodaux
- espaces de livraison

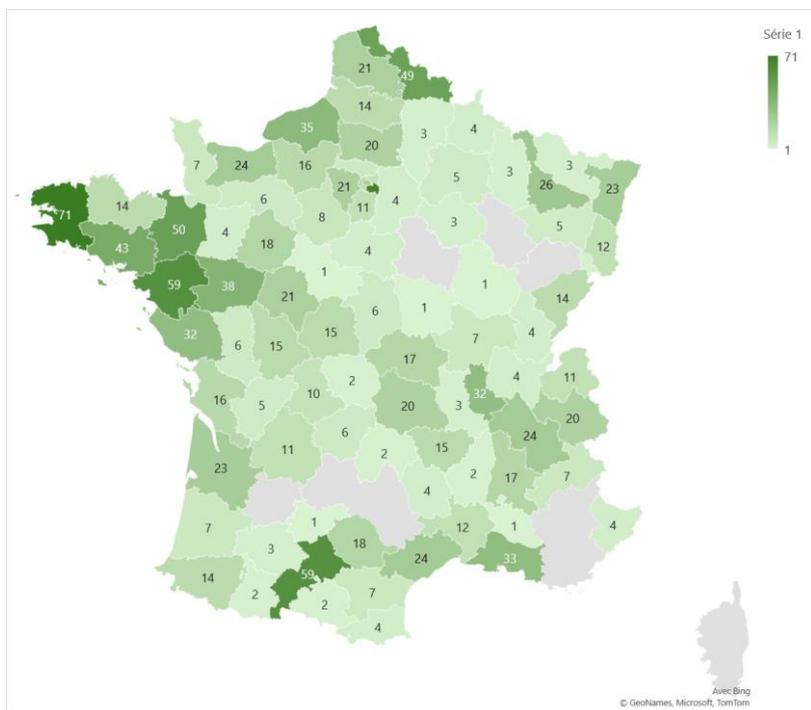
Une prise de contact préalable avec le bénéficiaire est systématiquement demandée. Elle pourra être nécessaire pour planifier le contrôle sur place et accéder aux installations. Le prestataire du marché sera responsable de la préparation et de la planification de la visite sur site, en relation avec le bénéficiaire si la présence de ce dernier est nécessaire.

Au 1^{er} juin 2024, les chiffres des programmes sont :

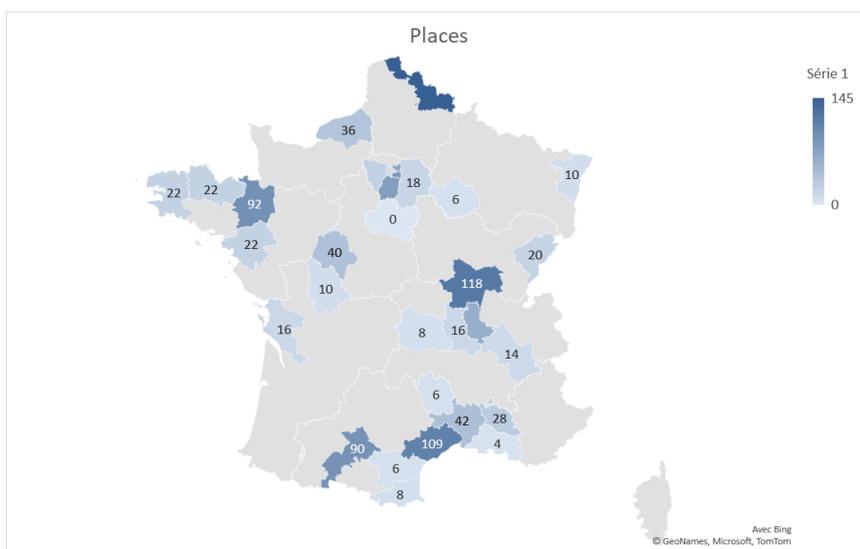
- pour Alvéole Plus, 1314 dossiers (sites) ont été payés ou sont en cours de validation, représentant 21158 places de stationnement vélo
- pour OEPV, 1346 places de stationnement ont été réalisées (83 sites)

La répartition géographique des dossiers financés est la suivante

Pour le programme Alvéole Plus :



Pour le programme OEPV :



2.2 Procédure et délais de contrôle

Le prestataire réalisera sur place des contrôles d'un échantillon de dossiers cofinancés par les programmes Alvéole Plus et OEPV. Ces dossiers seront nécessairement soldés, c'est-à-dire que le bénéficiaire aura déjà justifié de la bonne installation des équipements.

La FUB :

- enverra au prestataire une liste de dossiers à contrôler au démarrage du marché (format tableur),
- donnera un accès en lecture au système informatique de gestion des programmes pour que le prestataire récupère toutes les données nécessaires à la préparation et à la réalisation des contrôles (adresse, coordonnées du bénéficiaire, caractéristiques de l'équipement cofinancé, photo, étude de conception réalisée en amont, enquête auprès des utilisateurs...). Le prestataire contactera systématiquement le bénéficiaire pour contrôler a priori les informations (emplacement exact, difficultés éventuelles, prise de rdv pour site non accessible).

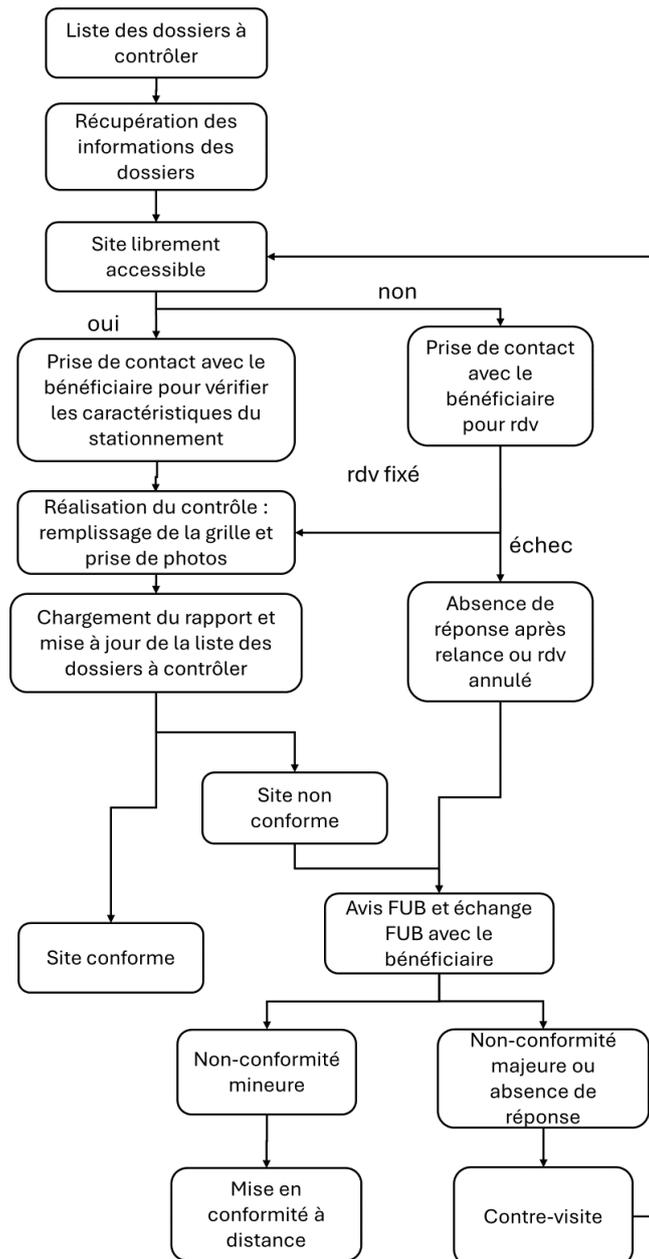
Le prestataire devra utiliser son propre extranet (répertoire partagé ou autre système sécurisé), auquel la FUB aura accès, pour :

- mettre à jour la liste de dossiers à contrôler (avancement, dates, relances...),
- enregistrer les rapports des contrôles réalisés.

La FUB consultera régulièrement les résultats des contrôles et statuera sur la conformité des équipements financés. En fonction du degré de non-conformité (mineure ou majeure) par rapport aux exigences des programmes ([cf. guide](#) et annexe 1), la FUB contactera le bénéficiaire pour la mise en œuvre de correctifs, et, si nécessaire, demandera une contre-visite au prestataire.

La FUB attend des candidats des propositions sur (cf. chapitre 4) :

- la procédure de contrôle (cf. schéma ci-dessous qui peut être amélioré), et en particulier le traitement des dossiers non conformes,
- le système informatique de restitution, en particulier sur la possibilité de réaliser facilement des requêtes (tri, analyse d'un ou plusieurs critères, bilan sous forme de graphiques et cartes...).



Les rapports de contrôle (cf. modèle de grille en annexe 1) devront être complétés et chargés dans le système d'information au maximum le lendemain ouvré de leur réalisation. En cas d'incohérence ou d'erreur détectée par la FUB, le prestataire devra mettre à jour les rapports correspondants sous 2 jours ouvrés. Si, du fait d'une erreur du prestataire, une contre-visite s'avérait nécessaire elle serait à sa charge.

Si des usagers de l'espace de stationnement sont présents, les contrôleurs devront si possible échanger brièvement avec eux (cf. annexe 2).

2.3 Equipements et conditions nécessaires

Pour réaliser la prestation, les contrôleurs devront être munis :

- d'un appareil numérique (ordinateur, tablette, smartphone...) permettant de remplir en direct la grille de contrôle,
- d'un ou plusieurs antivols U [niveau 2 roues](#) (d'au moins 20 cm) pour tester l'attache d'un vélo par le cadre et au moins une roue,
- d'un vélo classique (ni pliant, ni cargo) pour tester les critères du guide,
- d'un appareil photo,
- d'un mètre ruban pour mesurer la circonférence des tubes du mobilier de stationnement, la superficie d'une place de stationnement...,
- d'un niveau numérique pour mesurer éventuellement la pente d'accès à l'espace de stationnement,
- d'un matériel pour prendre des notes.

Les contrôleurs interviendront sous l'entière responsabilité de leur employeur.

3 Livrables attendus dans l'exécution de la prestation

Au cours de la prestation, les livrables attendus par la FUB sont :

- la mise à jour de la liste des sites à contrôler, intégrant un indicateur d'avancement, la date de visite et la conclusion du contrôle,
- la grille de contrôle de chaque site (cf. modèle annexe 1),
- un outil de requête permettant de trier ou filtrer les contrôles réalisés à partir des informations contenues dans les grilles de contrôle,
- une note d'avancement après la réalisation de 20 contrôles (et au maximum 2 mois après le démarrage du marché) donnant des premières tendances et intégrant des propositions d'amélioration continue des modalités ou du périmètre de contrôle.

A l'issue du marché, le prestataire transmettra un rapport de synthèse faisant le bilan quantitatif et qualitatif des contrôles réalisés.

4 Pièces à fournir par les candidats

Les candidats doivent transmettre leur dossier de candidature, par mail à gestion@alveoleplus.fr avant le 12 juillet 2024, en indiquant en objet « Marché contrôle stationnement ». Cet envoi peut être réalisé via un site de mise à disposition des documents dont le lien doit être envoyé par mail. Le lien ne devra pas expirer avant la date de remise des offres + 2 semaines.

Des questions peuvent être posées par écrit à la même adresse, avant le 30 juin 2024.

Le dossier de candidature est constitué au minimum :

- d'une présentation de l'offre comprenant
 - o une restitution de la compréhension du besoin
 - o le processus de contrôle détaillé (étapes, temps...)
 - o l'organisation de l'équipe intervenante

- le prix moyen rapporté à un contrôle, comprenant l'ensemble des tâches de la mission (100 contrôles, COPIL, frais de déplacement ou d'hébergement, présence des contrôleurs en formation...), sauf le prix d'une contre-visite
- le prix moyen d'une contre-visite
- d'une présentation de la structure (activités, effectif, chiffre d'affaires, organisation, réseau d'intervention),
- de références récentes (moins de 3 ans) et en rapport avec le présent marché,
- des exemples de rapport de contrôle,
- d'un client test ou d'une animation présentant le système informatique utilisé pour mettre à disposition les rapports et produire des restitutions,
- du nom, des compétences et de l'expérience de chaque membre de l'équipe proposée (curriculum vitae complets) pour la réalisation de la prestation (y compris les éventuels sous-traitants),
- d'une proposition de contrat.

5 Calendrier et durée du marché

La FUB auditionnera au maximum 3 candidatures présélectionnées avant d'arrêter son choix définitif. Les candidats devront donc se rendre disponibles pour une visioconférence de 2 heures durant la semaine du 22 juillet 2024.

Le marché sera contractualisé courant août 2024 pour un démarrage au 1^{er} septembre 2024 et une fin au 31 janvier 2025, pour 100 contrôles (et un complément maximum de 20 contre-visites). Le COPIL de clôture et la remise du rapport final interviendraient en janvier 2025.

Le prestataire retenu s'engage à mobiliser son équipe de contrôleurs pour une formation obligatoire d'une journée en septembre 2024. Cette formation aura lieu préférentiellement en présentiel dans les locaux parisiens de la FUB et donnera lieu à la remise d'un support. Cette modalité pourra être adaptée en fonction du nombre de personnes à former et de leur emplacement géographique.

Le début des contrôles sur site est fixé au 1^{er} octobre 2024 et la fin au 31 décembre 2024, soit 3 mois pour réaliser 100 visites sur site.

Le marché pourra faire l'objet d'une prolongation d'1 an pour une nouvelle tranche de 100 contrôles à réaliser en 2025, en fonction de la prolongation des programmes.

6 Pilotage de la mission

La FUB mettra en place un comité de pilotage mensuel, dont le prestataire assurera le secrétariat. Ce comité de pilotage pourra avoir lieu en visioconférence. 3 réunions sont prévues : lancement, COPIL intermédiaire, clôture. Les sujets traités concerneront :

- les difficultés éventuelles rencontrées par le prestataire
- des suggestions de précision ou d'amélioration de la procédure ou de la grille de contrôle
- les éventuelles erreurs détectées par la FUB

7 Déontologie du prestataire

Le prestataire est tenu à la confidentialité. Il s'engage à :

- ce que son système informatique soit compatible avec les règles RGPD et l'échange de données à caractère personnel
- ne pas utiliser les informations des bénéficiaires à une autre fin que celle décrite dans le contrat passé avec la FUB
- ne pas avoir d'intérêt dans la vente ou la promotion d'équipements cofinancés par les programmes

8 Critères de sélection

Les critères pondérés retenus pour l'analyse des offres sont les suivants :

- A1 : Réponse technique (60%)
 - o A1A : capacité d'intervention (20 %)
 - présentation de la structure et de ses activités ;
 - réseau d'intervention sur le territoire hexagonal ;
 - capacité à répondre à un pic de charge ;
 - o A1B : organisation, méthode (20 %)
 - proposition de processus d'audit détaillée ;
 - organisation de l'équipe d'intervenants ;
 - capacité à garantir l'homogénéité et la qualité des contrôles ;
 - outils et systèmes informatiques pour réaliser les contrôles et les restituer ;
 - o A1C : références, expertise et processus qualité (20%)
 - références en matière de contrôle en particulier dans le domaine de la transition écologique et des mobilités actives ;
 - expertise et expérience des intervenants (sur la base des CV transmis) ;
- A2 : prix (30%)
 - o proposition d'un coût unitaire de contrôle pour un lot de 100 visites intégrant l'ensemble des livrables attendus, les déplacements... (20%)
 - o proposition d'un coût unitaire pour une contre-visite pour un lot de 20 contre-visites (10%)
- A3 : prise en compte impacts environnementaux de la mission, notamment les déplacements et les outils numériques utilisés (10%)

Une note sur 10 sera donnée pour chaque critère :

- Exceptionnel : 9-10 points
- Très bon : 7-8 points
- Bon : 5-6 points
- Moyen : 3-4 points
- Médiocre : 1-2 points
- Insuffisant : 0 point

La note globale sera calculée de la façon suivante :

$$\text{Note} = (A1A \times 0,20) + (A1B \times 0,20) + (A1C \times 0,20) + (A2 \times 0,30) + (A3 \times 10)$$

A l'issue de l'analyse, les candidatures seront classées par ordre décroissant de valeur en fonction de la note finale obtenue. FUB Services sélectionnera un prestataire unique pour la réalisation de la mission.

9 Groupements et sous-traitance

La FUB accepte les offres de cotraitance par des groupements momentanés d'entreprises si et seulement si le groupement est solidaire.

Si le candidat propose de la sous-traitance, celle-ci doit être déclarée dans l'offre. Les candidats peuvent par exemple s'appuyer sur experts reconnus en matière de stationnement pour concevoir leur offre et les appuyer en pilotage de la mission. Si la sous-traitance concerne la réalisation des contrôles, elle doit être limitée à des périmètres géographiques restreints.

10 Annexes

10.1 Annexe 1 : grille et critères de contrôle (projet)

Cette grille est évolutive et pourra être travaillée avec le prestataire.

	Valeurs possibles	Pré-rempli (infos dossier)	A remplir (ou corriger) par le contrôleur	Justification ou commentaire contrôleur
Programme	OEPV, Alvéole Plus	X		
N° dossier		X		
Type de bénéficiaire	Copropriété privée, collectivité territoriale, employeur public, employeur privé, établissement d'enseignement, bailleur social, exploitant de gare, entreprise de livraison...	X		
Date de prise de contact (si site non accessible)			X	
Date et mode de relance (si site non accessible)			X	
Date de réponse du bénéficiaire (si site non accessible)			X	
Date et heure du contrôle			X	
Date et heure de la contre-visite			X	
Adresse du site		X		
Coordonnées du bénéficiaire		X	X	
Type d'équipement principal	Attaches seules, abri, consigne	X	X	
Nombre d'équipements principaux	Chiffre	X	X	
Type d'abri	Abri ouvert, consigne collective, consigne individuelle, consigne semi-collective, consigne vélo cargo	X	X	

	Valeurs possibles	Pré-rempli (infos dossier)	A remplir (ou corriger) par le contrôleur	Justification ou commentaire contrôleur
Type d'attache	Arceau, rack/râtelier, double-étage, vertical, vélo cargo	X	X	
Nombre de places financées	Chiffre	X	X	
Nombre de places utilisables	Chiffre		X	
Type d'équipement secondaire	Casiers, outils, pompe	X	X	
Nombre d'équipements secondaires	Chiffre	X	X	
Localisation	Espace public, établissement service public (mairie, bibliothèque, hôpital, etc.), établissement d'enseignement (école, université, etc.), lieu de travail, pôle d'échange multimodal (gare, aire covoiturage, etc.), commerces ou loisirs (stade, gymnase, etc.), habitat collectif, zone résidentielle	X	X	
Photos dossier conforme à la réalité	Oui, non		X	
Critères obligatoires				
Système de fermeture sécurisée du local ou de la consigne	Oui, non		X	
Séparé des véhicules motorisés : paroi, garde-corps d'1 m minimum de haut ou recul supplémentaire d'au moins 90 cm (indiquer en commentaire la mesure)	Oui, non, chiffre métrage		X	
Abrité : espace ouvert ou intérieur	Abri existant, local existant, consigne, abri neuf, non abrité		X	
Eclairé (éclairage public ou collectif parfois suffisant)	Oui, non, non vérifié		X	
Système permettant d'attacher le vélo au niveau du cadre et de la roue avant avec un antivol U (y compris à	Oui, non		X	

	Valeurs possibles	Pré-rempli (infos dossier)	A remplir (ou corriger) par le contrôleur	Justification ou commentaire contrôleur
l'intérieur d'une consigne sécurisée individuelle)				
Support permettant d'attacher son vélo rapidement avec maniabilité et flexibilité (commentaire obligatoire)	Oui, plutôt oui, plutôt non, non		X	Préciser les caractéristiques facilitantes ou empêchant la maniabilité
Point d'accrochage situé à une hauteur comprise entre 50 et 80 cm	Oui, non		X	
Support d'attache pouvant être fixé à un point solidaire du bâti	Oui, non		X	
Support permettant de stabiliser l'entièreté du vélo par appui ou maintien du cadre (commentaire obligatoire)	Oui, non		X	Préciser les caractéristiques facilitantes ou empêchant la stabilité
Diamètre des tubes du support d'attache égal ou inférieur à 60 mm	Oui, non		X	
Système permettant de ranger son vélo sans avoir à le porter (commentaire obligatoire)	Oui, plutôt oui, plutôt non, non		X	
Support permettant d'attacher tout type de vélo (vélos enfants/adultes, VAE...) (commentaire obligatoire)	Oui, non		X	
Matériau des équipements et supports font-ils preuve de résistance ay temps et intempéries ? (Type de matériau pour l'abri, consigne et attaches – commentaire obligatoire)	Oui, non		X	Préciser les matériaux pour chacun des équipements et appréciation sur la qualité du matériau

	Valeurs possibles	Pré-rempli (infos dossier)	A remplir (ou corriger) par le contrôleur	Justification ou commentaire contrôleur
Supports double-étage et verticaux : équipés d'un système d'assistance pour lever le vélo	Oui, non		X	
Critères recommandés				
Visible pour les usagers (présence d'une signalétique)	Oui, non		X	
Situé au rez-de-chaussée (de plein pied), ou à défaut au 1er sous-sol	Oui, non		X	
Situé à moins de 50 m de l'entrée du site (porte d'entrée, escalier ou ascenseur, quais...)	Oui, non		X	
Accessible par de faibles pentes (inférieures à 5,7° soit 10 %)	Oui, non		X	
Dénué d'obstacles : marches, bordures, portes manuelles, ressauts, etc.	Oui, non		X	
Maximum 2 portes à ouverture manuelle depuis l'extérieur (hors porte du local et hors portes automatiques)	Oui, non		X	
Cheminement éclairé, balisé et séparé des voitures et piétons	Oui, non		X	
Accessible aux personnes à mobilité réduite	Oui, non		X	
Affichage des règles de bonne utilisation du local	Oui, non		X	
Surface minimale par emplacement de 1,5 m2 hors dégagement	Oui, non		X	
Emplacements et aires libres de tout mobilier au sol pour les vélos	Oui, non		X	

	Valeurs possibles	Pré-rempli (infos dossier)	A remplir (ou corriger) par le contrôleur	Justification ou commentaire contrôleur
spéciaux et remorques (ratio 1 emplacement pour 10 vélos)				
Observations complémentaires				
Type de fermeture	Code, badge, carte magnétique, appli, autre		X	
Nécessité d'un abonnement si consigne ou abri fermé	Oui, non		X	
Type d'usagers accueillis sur observations (visiteurs, employés, abonnés, autres)	Texte		X	Préciser si possible le type d'usagers
Détournement de l'usage de l'équipement (poubelle, présence de véhicule autre que vélo, etc. (commentaire obligatoire)	Oui, non		X	Préciser la nature du détournement et le nombre
Propreté de l'espace	Impeccable, correcte, sale		X	Préciser la raison de votre choix
Sentiment de sécurité pour l'utilisateur et / ou vélo (commentaire obligatoire)	Oui, non		X	Préciser les raisons de votre choix
Présence des vélos stationnés hors équipement (ex : balcons, parties communes, etc.)	Oui, non		X	Préciser l'emplacement et le nbr de vélos
Fonctionnement des équipements (Commentaire obligatoire)	Fonctionnel, vandalisé, squatté, en panne		X	Préciser la nature du dysfonctionnement et le nombre d'équipements concernés
Présence du QR code pour enquête usagers (programme Alvéole Plus seulement)	Oui, non		X	
Nombre de vélos stationnés (nombre de places utilisées)	Chiffre		X	

	Valeurs possibles	Pré-rempli (infos dossier)	A remplir (ou corriger) par le contrôleur	Justification ou commentaire contrôleur
Dont nombre de vélos sans assistance électrique	Chiffre		X	
Dont nombre de vélos avec assistance électrique	Chiffre		X	
Dont nombre de vélos cargo (dont longtail) ou spéciaux (tricycle, tandem, couché...)	Chiffre		X	Préciser type de vélo
Dont nombre de vélos enfant	Chiffre		X	
Dont nombre de vélos pliants	Chiffre		X	
Nombre de places libres	Chiffre		X	
Nombre de vélos attachés cadre uniquement	Chiffre		X	
Nombre de vélos attachés roue avant uniquement	Chiffre		X	
Nombre de vélos attachés roue arrière uniquement	Chiffre		X	
Nombre de vélos attachés cadre et au moins une roue	Chiffre		X	
Nombre de vélos attachés cadre et roue avant	Chiffre		X	
Nombre de vélos non attachés	Chiffre		X	
Nombre de vélos dont la roue n'est pas insérée dans le rack (si rack)	Chiffre		X	
Nombre de vélos épaves	Chiffre		X	
Nombre d'objets ou de véhicules autres que des vélos dans le local	Chiffre			
Dont nombre d'objets accrochés au mobilier (ou utilisant le mobilier)	Chiffre			
Nombre d'antivols U	Chiffre		X	
Nombre d'antivols chaîne	Chiffre		X	

	Valeurs possibles	Pré-rempli (infos dossier)	A remplir (ou corriger) par le contrôleur	Justification ou commentaire contrôleur
Nombre d'antivols pliants	Chiffre		X	
Nombre d'antivols câble	Chiffre		X	
Nombre d'antivol fer à cheval roue arrière	Chiffre		X	
Nombre de vélos équipés d'accessoires de transport : siège enfant, sacoche, panier, barre de traction pour vélo enfant	Chiffre		X	Préciser le chiffre pour chacun des accessoires
Echange avec des usagers	Oui, non		X	Synthèse des échanges
Echange avec le bénéficiaire	Oui		X	Synthèse des échanges
Cohérence entre le rapport du conseiller stationnement (si prestation réalisée en amont) et l'installation	Oui, différences mineures, différences majeures		X	Explications succinctes

10.2 Annexe 2 : questions à poser aux usagers (projet)

1. Quel est votre motif d'utilisation ?
 - Habitant
 - Emploi
 - Visiteur (si habitation ou lieu de travail)
 - Lieu d'études
 - Activité (loisir) ou démarche
2. Quelle est votre fréquence d'utilisation ?
 - Quotidienne
 - Hebdomadaire
 - Occasionnelle

3. Pour quelle durée (avant de reprendre votre vélo) ?
 - De quelques minutes à quelques heures
 - D'un jour à l'autre
 - Pour plusieurs jours
 - Pour plusieurs semaines
4. Avez-vous déjà été victime d'un vol de vélo dans cet espace ?
 - Oui
 - Non

Si oui, il y a combien de temps ?
5. Quel type d'antivol utilisez-vous ?
 - U
 - Pliant
 - Chaîne
 - Câble
 - Bloque roue
 - Aucun
6. Etes-vous adhérent d'une association de cyclistes (FUB, AF3V, club sportif) ?
 - Oui
 - Non
7. Qu'avez-vous à ajouter sur cet espace de stationnement (commentaire libre) ?